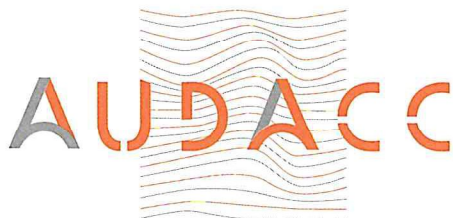


**ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE  
D'ATHLETISME**

18 Rue Pierre de Coubertin  
22440 PLOUFRAGAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos au 31/12/2025**



Expertise Comptable / Commissariat aux Comptes / Social

Fabien **Jouan**  
Thomas **Pécheu**  
Dominique **Clément**

Experts-Comptables DPLE  
Commissaires aux Comptes

www.AUDACC.fr  
**02 96 61 83 33**  
audacc@audacc.fr

**ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE  
D'ATHLETISME  
Association Loi 1901  
Siège social : 18 rue Pierre de Coubertin  
22440 PLOUFRAGAN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos au 31/12/2025**

Aux membres,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée en date du 16/11/2024 par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE D'ATHLETISME relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE D'ATHLETISME à la fin de cet exercice.

**GUINGAMP**

8, rue du Parc An Feunteun  
22200 Grâces

**PLERIN**

Imm. 1.618 - 3, rue des Mimosas  
22190 Plérin

**LAMBALLE**

8, rue de la Ville Es Lan  
22400 LAMBALLE ARMOR

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du bureau de l'association et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE D'ATHLETISME à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la



falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.


Fait à PLERIN, le 04 Mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

AUDACC, représenté par

Thomas PECHEU

**AUDACC**  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL  
SARL au capital de 60 512 €  
5 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX  
15 rue de Parc An Peunteun - 22200 BRAC'5  
2 rue de la Ville Es Lan Maroeg - 22400 LAMBALLE  
tel. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr



# Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	88 380	69 466	18 914	13 954
Autres immobilisations corporelles	93 924	84 381	9 543	20 478
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>	<b>182 304</b>	<b>153 847</b>	<b>28 457</b>	<b>34 431</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				500
<b>CRÉANCES</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	79 474		79 474	38 996
Charges constatées d'avance	15 852		15 852	24 909
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>				
Actions propres				
Autres titres				55 636
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	706 774		706 774	650 032
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>802 100</b>		<b>802 100</b>	<b>770 072</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>984 404</b>	<b>153 847</b>	<b>830 556</b>	<b>804 503</b>

**AUDACC**  
 EXPERTISE COMPTABLE  
 COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL  
 SARL au capital de 60 512 €  
 3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22103 PLERIN CEDEX  
 8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES  
 8, rue de la Ville Es Lan Marzuc - 22400 Lamballe  
 Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

# Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droits de reprise</b>	204 703	204 703
Fonds propres statutaires	204 703	204 703
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
<b>RÉSERVES</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	162 290	212 082
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41 471	-49 792
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 872	
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>413 336</b>	<b>366 993</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)</b>		
Provisions pour risques	10 411	7 246
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>10 411</b>	<b>7 246</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	40 875	40 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 042	95 669
Produits constatés d'avance	323 891	294 005
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>406 809</b>	<b>430 264</b>
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>830 556</b>	<b>804 503</b>

**AUDACC**  
 EXPERTISE COMPTABLE  
 COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL  
 SARL au capital de 60 512 €

3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLEPIN CEDEX  
 8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACF5  
 8, rue de la Ville Es Lan Maroie - 22400 Lannoeille

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

# Compte de résultat

Postes	2025	2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	455 182	416 351
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	94 568	95 339
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	221 516	261 349
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	40 928	64 810
Utilisations des fonds dédiés		10 000
Autres produits	119	23
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>812 313</b>	<b>847 873</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	18 928	53 213
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	428 610	502 628
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	364	
Salaires	233 298	253 320
Cotisations sociales	76 591	82 584
Dotations aux amortissements et aux provisions	19 561	21 883
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	136	1 151
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>777 488</b>	<b>914 779</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>34 825</b>	<b>-66 906</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 811	9 855
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>9 811</b>	<b>9 855</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

**AUDACC**  
 EXPERTISE COMPTABLE  
 COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL  
 SARL au capital de 60 512 €  
 3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22103 PLERIN CEDEX 3  
 8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES  
 6, rue de la Ville Es Lan Merve - 22400 Lamballe  
 Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		<b>3</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>9 811</b>	<b>9 851</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>44 636</b>	<b>-57 055</b>
Produits exceptionnels (V)	308	9 462
Charges exceptionnelles (VI)	3 473	2 199
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-3 165</b>	<b>7 263</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>822 432</b>	<b>867 189</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>780 961</b>	<b>916 981</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>41 471</b>	<b>-49 792</b>

**AUDACC**  
 EXPERTISE COMPTABLE  
 COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL  
 SARL au capital de 60 512 €  
 3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22103 PLERIN CEDEX  
 6, rue de Parc An Faunteun - 22200 GRACF S  
 8, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22466 Lamballe  
 TÉL. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

# Annexe

---

**AUDACC**  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 60 512 €

3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX  
8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACYS  
6, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22400 Lamballe

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

# Préambule

## Introduction

### Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **830 556,41 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 41 471,01 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**AUDACC**  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL  
SARL au capital de 60 512 €  
3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22103 PLERIN CEDEX  
8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES  
8, rue de la Ville Es Lan Maroie - 22400 Lamballe  
Tél. 02 96 01 03 33 - audacc@audacc.fr

# Principes et méthodes comptables

## Règlement comptable

### Description de l'entité

La Ligue de Bretagne d'Athlétisme est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, par les textes législatifs et réglementaires concernant les associations sportives et par les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

La Ligue a pour objet, dans son ressort territorial, en tenant compte de la spécificité territoriale et en coordination avec les Comités départementaux présents sur son territoire :

- De développer et de contrôler, sur son territoire, la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes dans le cadre de la délégation accordée par le Ministère chargé des Sports à la FFA et dans celui du développement durable.
- D'appliquer la politique de développement et la réglementation de la FFA.
- De défendre les intérêts moraux et matériels de l'athlétisme.
- D'assurer la représentation de l'athlétisme sur le plan régional.

La Ligue se propose d'atteindre ses objectifs par tout moyen de nature à lui permettre le développement de la pratique de l'athlétisme et d'encourager les associations sportives affiliées qui y contribuent.

### Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

### Liste des méthodes

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

**AUDACC**  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL  
SARL au capital de 60 512 €  
3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX  
6, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES  
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
<b>Bâtiments, installations et agencements</b>	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	5 ans
Mobilier	3 à 5 ans
Travaux	5 à 10 ans
<b>Matériel et outillage</b>	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

## Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

## Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## Subventions

### Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement des dites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

**AUDACC**  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 60 512 €

3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8, rue de Parc Au Fontaineau - 22200 GRACIÈS

5, rue de la Vierge - 22190 MATHIEU

## Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

**AUDACC**

EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 60 512 €

3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX  
8, rue de Parc An Feuntoun - 22200 GRACE S  
8, rue de la Ville Es Lan Maroua - 22400 Lamballe

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

## Postes du bilan et du compte de résultat

### Informations relatives à l'actif

#### Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences	149		149	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	75 392	13 586	598	88 380
Autres immobilisations corporelles	101 925		8 001	93 924
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>177 466</b>	<b>13 586</b>	<b>8 748</b>	<b>182 304</b>

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

**AUDACC**

EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 60 512 €

3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

8, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22400 Lamballe

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

## Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			149		149	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outill...			61 438	8 626	598	69 466
Autres immobilisations corporelles			81 447	10 935	8 001	84 381
Immo. en cours, avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL</b>			<b>143 035</b>	<b>19 561</b>	<b>8 748</b>	<b>153 847</b>

AUDACC

EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 60 512 €

3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

8, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22400 Lamballe

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>TOTAL</b>				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent  
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice  
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice  
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

**AUDACC**  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL  
SARL au capital de 60 512 €  
3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22103 PLERIN CEDEX  
8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES  
8, rue de la Ville Es Lan Maroche - 22400 Lannville  
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

## État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
<b>États et autres collectivités publiques</b>				
Impôts sur les bénéficiaires				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	79 474	79 474		
Charges constatées d'avance	15 852	15 852		
<b>TOTAL</b>	<b>95 326</b>	<b>95 326</b>		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

## État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance d'exploitation	15 852	
<b>TOTAL</b>	<b>15 852</b>	

## Informations relatives au passif

## Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	7 246				10 411
Provisions pour charges					
<b>TOTAL</b>	<b>7 246</b>				<b>10 411</b>

**AUDACC**EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 60 512 €

3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX  
8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES  
8, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22400 Lamballe

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

## Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	15 161	15 161		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	25 366	25 366		
<b>États et autres collectivités publiques</b>				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	348	348		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	42 042	42 042		
Produits constatés d'avance	323 891	323 891		
<b>TOTAL</b>	<b>406 809</b>	<b>406 809</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

## Précisions sur certains postes de passif

	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance d'exploitation	323 891	
<b>TOTAL</b>	<b>323 891</b>	

## Informations relatives au compte de résultat

## État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	15 161	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	5 196	
<b>TOTAL</b>	<b>20 357</b>	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
<b>TOTAL</b>		

## Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 480	
Afférents aux services autres		
<b>TOTAL</b>	<b>3 480</b>	

**AUDACC**  
 EXPERTISE COMPTABLE  
 COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL  
 SARL au capital de 60 512 €  
 3, rue des Minimes - BP 40311 - 22103 PLERIN CEDEX  
 8, rue de Parc An Peuntoun - 22200 GRACES  
 8, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22400 Lamballe  
 Tél. 02 96 61 83 33 - eudacc@audacc.fr

## Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation mais sont précisés au sein de la présente annexe.

Les contributions volontaires relatives au bénévolat sont valorisées par les heures des bénévoles dont le nombre s'élève à 20 588 heures et 45 minutes.

Les heures de bénévolat sont réparties comme suit :

- Compétitions et événements : 14 094 heures,
- Réunions, missions des élus et fonctionnement des commissions : 5 350 heures,
- Stages et matchs : 1 078 heures,
- Formations : 66 heures et 45 minutes.

Le taux horaire retenu est le SMIC brut horaire en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable, soit 11,88 €.

La valorisation du bénévolat s'élève donc à un montant de 244 594,35 € au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

**AUDACC**

EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

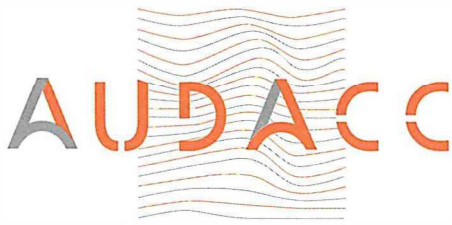
SARL au capital de 60 512 €

3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

8, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22400 Lamballe

TÉL. 02 96 61 83 33 - [audacc@audacc.fr](mailto:audacc@audacc.fr)



Expertise Comptable / Commissariat aux Comptes / Social

Fabien **Jouan**  
Thomas **Pécheu**  
Dominique **Clément**  
Experts-Comptables DPLE  
Commissaires aux Comptes

www.AUDACC.fr  
**02 96 61 83 33**  
audacc@audacc.fr

**ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE  
D'ATHLETISME  
Association Loi 1901  
Siège social : 18 rue Pierre de Coubertin  
22440 PLOUFRAGAN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos au 31/12/2025**

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 223-17 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**GUINGAMP**

8, rue du Parc An Feunteun  
22200 Grâces

**PLERIN**

Imm. 1.618 - 3, rue des Mimosas  
22190 Plérin

**LAMBALLE**

8, rue de la Ville Es Lan  
22400 LAMBALLE ARMOR



## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### *Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé*

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours des exercices écoulés à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### 1) Convention de partenariat avec la Corrida de Langueux

Partenariat entre la Ligue de Bretagne d'Athlétisme et la Corrida de Langueux, afin de pérenniser cette manifestation.

Axes du partenariat :

- Prospection / Gestion partenariat
- Communication
- Logistique
- Commission sportive (Forfait 9 500 €, remise de 30%, soit 6 650 €)

Date de signature de la convention : 08/11/2024, pour une durée de 4 ans, couvrant les éditions 2025, 2026, 2027 et 2028. La présente convention sera automatiquement renouvelée, par reconduction tacite, à la date de fin de contrat, sauf si l'une des deux parties en demande la résiliation ou la mise à jour.

Fait à PLERIN, le 04 Mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

AUDACC, représenté par

Thomas PECHEU

**AUDACC**  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 100 000 €  
3, rue des Mimoses - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX  
8, rue de Parc An Fougereux - 22090 GITE  
8, rue de la Vieille Esplanade - 22090 GITE  
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr